



Devenir Aide-Soignant

Selon l'arrêté du
21 Mai 2014

Le métier d'AIDE SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R.4311.5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

LES CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

INSCRIPTION SCOLARITE AVEC DISPENSES DE FORMATION :

	Site de Chambray	*Site de Bourgueil
→ pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT, ou pour les candidats en terminale du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT	8 places	
→ pour les titulaires de l'un des titres suivants : DEAP, DEA, DEAVS, MCAD, AMP, TPADV ou candidats en cours de démarche de VAE DEAS	0 place	

➤ Etude de dossier, puis épreuve d'entretien si le dossier est retenu

INSCRIPTION SCOLARITE FORMATION INITIALE COMPLETE :

	Site de Chambray	*Site de Bourgueil
<p>➤ Epreuve écrite de culture générale (aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité)</p> <p>Sont dispensés de cette épreuve</p> <p>1°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français</p> <p>2°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français</p> <p>3°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu</p> <p>4°) Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année</p>	42 places	
<p>● A l'inscription aux épreuves, les candidats en contrat de travail : avec un établissement de santé ou une structure de soins - à la date du début des épreuves du concours soit le 14/03/18 - seront classés sur une liste spécifique. Lors de l'inscription au concours, et afin d'être comptabilisés sur cette liste spécifique, les candidats devront fournir la copie de leur contrat de travail et une attestation de leur employeur précisant qu'ils seront en contrat le 14/03/18</p>	5 places incluses dans les 42 places	
<p>➤ Epreuve orale d'admission</p>		

LA PÉRIODE DE SÉLECTION

Ouverture du concours

8 janvier 2018

Epreuve d'admissibilité

14 Mars 2018 – 14 h 16h

Clôture des inscriptions

14 Février 2018

Epreuve d'admission : courant avril/mai 2018

*LA FORMATION SUR BOURGUEIL s'est déroulée depuis 2012/2013, pendant 5 années consécutives

La formation sur Bourgueil a été suspendue sur l'année scolaire 2017/2018, la décision de la reconduction ou non, de la formation sur l'année 2018/2019 n'est pas connue à ce jour

à partir du 8 01 18, les dossiers seront disponibles sur le site internet, ou à retirer à nos bureaux à Chambray les Tours

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS : 101 €

Préparer le Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

La formation

Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
Articles R 4383-2 et R 4311-4 du code de la santé publique
Arrêté du 08 Février 2007 - Décret du 31 Août 2007 – Arrêté du 28 septembre 2011 – Arrêté du 21 Mai 2014

11 MOIS = 1435 h
595 h d'enseignement théorique,
840 h en stage

Les caractéristiques

- Richesse des rencontres avec les autres formations
- Formation courte, qualifiante, 8 modules de formation
- Accompagnement par une équipe de formateurs permanents
- Diversité des terrains de stages
- Groupe de 50 à Chambray permettant un suivi individualisé et de 25 à Bourgueil (sous réserve)
- Ouverture sur le marché de l'emploi dans les secteurs hospitaliers et extra-hospitaliers
- Pédagogie interactive

La date de rentrée

Lundi 3 Septembre 2018 (journée obligatoire d'information le Jeudi 30 Août 2018)

Une formation en alternance

Référentiel de formation complète

Le référentiel comprend 8 unités de formation dont 8 modules de formation associés ou non à un stage clinique

Les stages et les cours sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Répartition horaire des enseignements théoriques et du suivi pédagogique

Enseignement théorique et suivi pédagogique <i>Modules de formation</i>	Nombre de semaines	
	Théorie	Stages cliniques
Module 1 : l'accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4 semaines	4 semaines
Module 2 : l'état clinique d'une personne	2 semaines	4 semaines
Module 3 : les soins	5 semaines	8 semaines
Module 4 : ergonomie	1 semaine	2 semaines
Module 5 : relation – communication	2 semaines	4 semaines
Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers	1 semaine	2 semaines
Module 7 : transmissions des informations	1 semaine	Pas de stage
Module 8 : organisation du travail	1 semaine	Pas de stage
Total de semaines	17 semaines	24 semaines
Total d'heures	595 heures	840 heures
TOTAL	41 semaines = 1435 heures	

Le coût de la formation en cursus complet

5 300 € (coût moyen fixé par le Conseil Régional du Centre Val de Loire 2017/2018)

+ Frais AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) fixés à 195 € pour l'année 2017/2018



Possibilités de prise en charge du coût pédagogique de la formation www.regioncentre-valde Loire.fr

Ma Région et moi Rubrique Éducation, formation et jeunesse Onglet « Je suis étudiant du secteur sanitaire et social »

et demande de bourse régionale à la Région Centre-Val de Loire en cas d'admission à l'Institut www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

CONTACT :

IRFSS Centre-Val de Loire

6 Avenue Professeur Alexandre Minkowski – CS 40324 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

Tél 02.47.88.43.30/ 02.47.88.55.34 Fax. 02.47.88.43.55

E.mail secrétariat : nicole.jeanvoi@croix-rouge.fr ou marie-jose.soares@croix-rouge.fr

Site : <http://irfss-centre.croix-rouge.fr>